Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/III – 9°/03
Séance du 23 juin 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2006
SOLIDARITE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU les avis de la 4ème commission et des commissions réunies,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le projet de Décision Modificative n° 1 de la Solidarité.

Arrête la Décision Modificative n° 1 de la Solidarité, au titre de l'année 2006, à :

- 9 865 429.00 € pour les dépenses de fonctionnement
- 2 297 772.87 € en crédits de paiement
- 2 746 998.50 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement
- - 9 677 750.00 € au titre des recettes.

Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers relatifs aux politiques de Solidarité pour l'exécution de la DM1 2006 pour la Solidarité.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet .....
Publication .....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions